CONVOCATION DU
07/12/2021

SEANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

PVCM131221

L'an deux mille Vingt et Un, le treize décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUE se sont réunis salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de M. THUEUX Jacky, maire.

Présents :
THUEUX Jacky – Maire
PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DELARUE Dominique,
DUFRENOY Christophe - Adjoints
MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanni, SCHULER Angélina, BEAUVISAGE Emmanuel, RAEPSAET Dominique, GRAVELINE Daniel, MANIER Yves, LECOUTRE Gilles, RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : CAROUGE Gisèle par DUFRENOY Christophe, PROVILLE Nathalie par DELARUE Dominique, LENNE Martine par HAREUX Dany, LEDOUX Katia par THUEUX Jacky.
Absent excusé : -
Absent : -
Secrétaire de séance : SCHULER Angélina.

1. PV séance du 28 octobre 2021

2. Urbanisme
   2-1 Déclassement rétroactif de parcelles / échange commune de RUE – Carrefour
   2-2 Adhésion au syndicat mixte ouvert A.GE.D.I (logiciel d'urbanisme)

3. Personnel
   3-1 Création d'un groupe de travail sur la restructuration de la mairie

4. Finances
   4-1 Budget Commune – DM n°2
   4-2 Budget Commune – demande de subvention club loisirs et détente
   4-3 Budget Commune – travaux de réhabilitation et rénovation énergétique des anciens logements de fonction du groupe scolaire Gabriel Deray (pavillons) – demande de subvention
   4-4 Budget Commune – implantation de deux réserves incendie à Larronville – demande de subvention
   4-5 Budget Commune – aménagement piéton/PMR de l'accès à la cité scolaire du Marquenterre – demande de subvention
   4-6 Budget Commune – création d'un parcours sportif aux étangs de Lannoy – demande de subvention
   4-7 Budget Commune – création d'une aire de jeux au stade des Frères Caudron – demande de subvention
   4-8 Budget Commune – modernisation de l'éclairage public – centre-ville – demande de subvention
   4-9 Budget Assainissement – remplacement du poste de refoulement dit « Savreux » - demande de subvention
   4-10 Budget Eau – connexion des réseaux AEP entre la route d'Arry et le hameau de Canteraine – demande de subvention
   4-11 Budget Eau – renouvellement du réseau AEP de la Fontaine – demande de subvention
   4-12 Budget Eau – renouvellement du réseau AEP de la route de Saint- Firmin

5. Questions diverses/Communication – Droit d'initiative

1 – APPROBATION DU PV DU 28 OCTOBRE 2021

Observation de Mme Boulongne relevant que son nom est mal orthographié à plusieurs reprises et que les noms propres ne sont pas toujours précédés de la mention « Madame » ou « Monsieur ». Le nom de M. Lepaysan est également mal orthographié.
M. Graveline relève que sa question concernant le coût des dégradations pour la commune n'avait pas obtenu de réponse. Cela n'a pas été chiffré.
M. Lecoutre revient sur sa déclaration, il ne souhaite pas l'interdiction des tracteurs mais simplement des poids lourds (+ de 6T sauf desserte locale).
Le PV est adopté par **23 POUR**.

2 – URBANISME

2-1 Déclassement rétroactif de parcelles / échange commune de RUE – Carrefour – DL011221

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été contacté par Maître Chancé, notaire à LISIEUX, en charge de la gestion des propriétés du groupe Carrefour pour la régularisation d'un acte lié à la délibération du Conseil municipal du 19 avril 2012 portant sur la cession par voie d'échange des terrains communaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1,
Vu les dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui modifie le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article 12,
Vu l'échange par la ville de RUE des parcelles cadastrées :
A RUE – 80120 – 33 rue du Moulin,

Section	N°	Lieudit	Surface
BP	136	rue du Moulin	00 ha 00 a 37 ca
BP	149	33 rue du Moulin	00 ha 15 a 65 ca
BP	150	33 rue du Moulin	00 ha 15 a 01 ca
BP	151	33 rue du Moulin	00 ha 00 a 04 ca

Surface totale : 00 ha 31 a 07 ca

Suivant acte reçu par Maître Chancé, notaire à LISIEUX, le 14 juin 2013 dument publié au service de la publicité foncière,
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de RUE en date du 19 avril 2012 portant sur la cession par voie d'échange desdits terrains communaux,
Considérant que lesdites parcelles cadastrées BP 136, 149, 150 et 151 désignés à l'acte du 14 juin 2013 édifiées d'anciens ateliers municipaux dont la désaffection est constatée,
Considérant que le terrain correspondant aux parcelles susvisés n'a pas fait l'objet d'un déclassement avant que sa cession par voie d'échange ne soit approuvée,

Considérant que l'article 12 de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques permet une régularisation rétroactive pour les situations antérieures à l'entrée en vigueur de l'ordonnance,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de prononcer le déclassement rétroactif des parcelles cadastrées BP 136, 149, 150, 151 situées à RUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :

- De constater au regard des éléments du dossier l'absence d'affectation relevant du domaine public des parcelles cadastrées BP 136, 149, 150 et 151 situées à RUE, au jour de la cession par voie d'échange intervenue le 14 juin 2013,

- D'approuver le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées BP 136, 149, 150 et 151 situées à RUE, avec effet rétroactif au jour de la cession intervenue le 14 juin 2013,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la ville, les pièces, actes et documents relatifs à cette procédure de déclassement.

2-2 Adhésion au syndicat mixte ouvert A.GE.D.I (logiciel d'urbanisme) – DL021221

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la collectivité s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion dans le cadre de l'achat d'un logiciel d'instruction des demandes d'urbanisme.
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

M. Graveline demande quand sera élue la personne qui siégera (maintenant) et quel sera son rôle (siéger). M. Renard fait remarquer que l'assemblée générale se tient à Auriac et demande quel est l'apport de ce logiciel. Il s'agit de l'instruction des dossiers d'urbanisme. A compter du 1er janvier 2022, certaines données seront transmises immédiatement aux services de l'Etat. Les Communes doivent se doter d'un logiciel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :

- D'adhérer au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts,
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération,
- De désigner (M. LEPAYSAN Joanni, Conseiller Municipal, joannylepaysan@hotmail.fr) comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- De prévoir au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

3 – PERSONNEL

3-1 Création d'un groupe de travail sur la restructuration de la mairie – DL031221

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail sur la restructuration et la mise aux normes de l'accueil de la mairie. Ce groupe de travail présidé par Monsieur le Maire serait constitué de 5 élus.

M. Graveline demande si le groupe de travail est limité à 5 personnes. Oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :

- D'approuver la création d'un groupe de travail sur la restructuration et la mise aux normes de l'accueil de la mairie tel que composé ci-dessous :

- M. THUEUX
- Mme HAREUX
- Mme CAROUGE
- Mme DELARUE
- Mme MAGNIER
- Mme BOULONGNE

4– FINANCES

4-1 Budget Commune – DM n°2 – DL041221

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante de l'exercice 2021,

Section d'investissement :
Dépenses :

- 2152-203 installations de voirie – voies et réseaux :	- 4 165 €
- 2188-202 autres immobilisations corporelles - bâtiments :	- 725 €
- 2183-206 matériel de bureau – acquisitions diverses :	- 2 000 €
- 2152-206 installations de voirie – acquisitions diverses :	+ 6 165 €
- 2188-206 autres immobilisations corporelles – acquisitions diverses :	+ 725 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 7391171 dégrèvement de taxe foncière :	+	368 €
- 022 dépenses imprévues :	-	368 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :
- D'autoriser cette décision modificative

4-2 Budget Commune – demande de subvention club loisirs et détente – DL051221

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été saisi d'une demande de subvention par l'association Loisirs et détente qui a repris ses activités en cours d'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :

- D'accorder une subvention de 300 € à l'association Loisirs et détente.
- La dépense est inscrite au BP 2021 – article 6574

4-3 Budget Commune – travaux de réhabilitation et rénovation énergétique des anciens logements de fonction du groupe scolaire Gabriel Deray (pavillons) – demande de subvention – DL061221

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la demande de subvention au titre du DSIL concernant la réhabilitation et rénovation énergétique des 2 logements jumelés situés au groupe scolaire Gabriel Deray. La demande déjà présentée en 2021 n'avait pas été retenue. Si cette opération était acceptée l'ensemble des logements du groupe scolaire seraient réhabilités. Une partie des travaux de réhabilitation des deux logements (lots menuiseries, isolation, plâtrerie, chauffage et électricité) peuvent rentrer dans le cadre de cette subvention dans la catégorie des projets visant à soutenir la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 80 %. L'estimation totale des travaux est de 174 462 € HT (191 908 € TTC).

M. Lepaysan demande si ces logements sont occupés. Oui. M. Graveline demande où en est la rénovation du bâtiment 6. Un marché va être lancé. Les logements vont être rénovés 3 par 3. M. Graveline demande si l'isolation va être faite par l'extérieur. Oui. Et si la toiture a été refaite ? Oui, suite à l'épisode de grêle de 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **23 voix POUR** décide :
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

Montant total HT :	174 462 €
Subvention Etat – DSIL (80 %) :	114 048 €
Subvention Conseil Départemental :	/
Subvention Conseil Régional :	/
Part revenant au maître d'ouvrage :	
▪ Emprunt :	/
▪ Fonds propre :	77 860 € dont 17 446 € de TVA
▪ Autres :	/

4-4 Implantation de deux réserves incendie (poches souples) à Larronville – demande de subvention – DL071221

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet de création de réserves incendie, de type poches souples à Larronville. La première se situerait chemin des Sarcelles à proximité du chemin du Gard, la seconde, chemin du Gard à l'intersection avec le chemin des Colverts et le chemin de Flandre. L'implantation de ces 2 poches permettra de se conformer au schéma de défense incendie. Le coût prévisionnel estimé s'élève à 17 889,72 € HT, soit 21 467,66 € TTC.

Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR au taux de 30 % et au titre du DSIL au taux de 50 %. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT de l'opération : 17 889,72 €
DETR : 5 366,92 €
DSIL : 8 944,86 €
Autofinancement communal : 3 577,94 € plus TVA 3 577,94 € soit 7 155,88 € sur fonds propres

Echéance de réalisation si accord de subvention : 1er trimestre 2022.

M. Graveline demande s'il y aura des traversées de chemin par rapport aux réseaux existants. Non, c'est une poche. M. Renard ajoute que le coût du renouvèlement global du réseau d'eau potable sur la commune est de 8 millions d'euros. M. Lepaysan demande pourquoi les écologistes sont contre ce type de poches. Parce que d'après eux, elles tuent la biodiversité en dessous. M. Renard pose la question de la localisation des poches. La première sera sur le parking actuel du marais, la deuxième est sur le domaine public communal dans le virage au niveau du petit rond-point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **23 voix POUR** décide :

- D'arrêter le projet d'implantation de deux réserves incendies tel que présenté,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 30 % soit 5 366,92 €
- De solliciter une subvention au titre du DSIL au taux de 50 % soit 8 944,36 €

4-5 Aménagement piéton – PMR de l'accès à la cité scolaire du Marquenterre – demande de subvention – DL081221

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'un Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet réaménagement du parvis d'accès à la cité scolaire du Marquenterre. Ce parvis, aujourd'hui dégradé, situé sur le domaine communal, serait réaménagé pour les piétons et les personnes à mobilité réduite avec une place de stationnement dédiée.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 21 000 € HT soit 25 200 € TTC.
Il est susceptible d'obtenir une subvention au titre de la DETR au taux de 35 %.
Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total : 21 000 €
DETR : 7 350 €
Autofinancement communal : 13 650 € plus TVA 4 200 € soit 17 850 € sur fonds propres
Echéance de réalisation si accord de subvention : début du 2ème semestre 2022

M. Renard demande s'il y aura un financement de la Région et où sera créé la place de parking. Non, il n'y a pas de financement de sollicité auprès de la Région et la place de parking sera créée côté lycée sur le domaine public communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :
- D'arrêter le projet de réaménagement du parvis de la cité scolaire tel que présenté,
- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 35 % soit 7 350 €

4-6 Création d'un parcours sportif aux étangs de Lannoy – demande de subvention – DL091221

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Vu le budget communal,
Monsieur le Maire expose le projet de création d'un parcours sportif (ou autrement appelé parcours santé) aux étangs de Lannoy. Ce nouvel élément viendra compléter l'offre déjà présente sur la commune et participera au projet de mise en valeur des étangs de Lannoy.
Le coût prévisionnel estimé s'élève à 5 583 € HT, soit 7 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR au taux de 30 %.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total HT : 5 583 € HT
DETR : 1 675 €
Autofinancement communal : 3 908 € plus TVA 1 417 € soit 5 325 € sur fonds propres
Echéance de réalisation : fin du 1er semestre 2022

M. Renard demande quel sera la localisation de ce projet. M. Porquet répond que la localisation n'est pas encore précisément définie. Mme Boulongne demande s'il y aura des contrôles des installations. M. Lepaysan demande si ce sera un parcours ou des jeux (parcours) et précise que cela sera mieux si les installations se suivaient. M. Renard décide de s'abstenir en raison de l'absence de précision concernant l'emplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **22 voix POUR, 1 ABSTENTION** (M. Renard) décide :

- D'arrêter le projet de création d'un parcours sportif tel que présenté ci-dessus,
- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 30 % soit 1 675 €

4-7 Création d'une aire de jeux au Stade des Frères Caudron – demande de subvention - DL101221

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une aire de jeux pour enfants de 8 à 12 ans au stade des Frères Caudron à proximité du plateau multisport et du skate park implantés en 2021. Ce nouvel élément viendra compléter l'offre déjà présente sur la commune.

Le coût prévisionnel estimé s'élève à 32 460 € HT, soit 38 952 € TTC.
Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR au taux de 30 %.
Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total HT : 32 460,00 €
DETR : 9 738,00 €
Autofinancement communal : 22 722,00 € plus TVA 6 492,00 € soit 29 214,00 € sur fonds propres
Echéance de réalisation : fin du 1er semestre 2022

Mme Schuler demande s'il s'agit d'un nouveau devis. M. Renard précise qu'il faudra veiller à faire interdire les chiens. M. Lapleau demande s'il y a une limitation de poids pour la tyrolienne. Il y a une limitation d'âge à 8-12ans, mais cela est quand même censé résister au poids d'un adulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :
- D'arrêter le projet de création d'une aire de jeux tel que présenté ci-dessus,
- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 30 % soit 9 738,00 €

4-8 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aide à la modernisation de l'éclairage public – DL111221

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a engagé en 2020 un programme de modernisation de son éclairage public en remplaçant les anciennes lampes sodium et mercure par des lampes Led afin de réaliser des économies d'énergie et de gagner en qualité d'éclairage.
Ce programme débuté, dans les hameaux, doit se terminer en 2022 par l'éclairage du centre bourg, soit 70 points d'éclairage à remplacer.
Le montant estimatif des travaux est de 48 295 € HT soit 57 954 € TTC.
Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide à la modernisation de l'éclairage public pour un montant prévisionnel de 19 318 € représentant 40 % du montant total hors taxes du projet.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Coût total HT :	48 295 €
Subvention CD80 :	19 318 €
Autofinancement :	28 977 € plus TVA 9 659 € soit 38 636 € sur fonds propres

M. Renard demande combien de points lumineux ont étés remplacés depuis le début du programme. Environ 150-200 sur 600. M. Lepaysan demande si tout est compris dans le devis. Oui. M. Graveline demande s'il sera possible de refixer les illuminations de noël comme avant. M. Beauvisage répond que ce sera difficile de remettre ce style de décorations mais qu'il sera possible de faire de nouvelles locations adaptées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :
- D'arrêter le projet de modernisation de l'éclairage public du centre-ville tel que présenté,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux de 40 % soit 19 318 €.

4-9 Remplacement du poste de refoulement dit « Savreux » - demande de subventions – DL121221

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Vu la délibération N° 21-A-053 de Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie portant sur les réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
Vu le budget du SPIC Assainissement,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de remplacement du poste de refoulement dit « Savreux » situé à l'intersection de la route du Crotoy et de la route de Saint-Firmin qui n'est aujourd'hui plus adapté et pose régulièrement problème.
Un nouveau poste sera créé à proximité. L'actuel poste sera neutralisé et remblayé quand le nouveau sera en service.

Les travaux sont estimés à 89 712 € HT soit 107 654 € TTC.
Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat pour une subvention au titre de la DETR (30 %) et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour une subvention à hauteur de 25 %.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Coût total HT :	89 712,00 €
DETR (30 %) :	26 913,60 €
Agence de l'Eau Artois-Picardie (25 %) :	22 428,00 €
Autofinancement :	40 370,40 € plus 17 942 € de TVA soit 58 312,40 € sur fonds propres

Echéance de réalisation si accords de subventions : 1er semestre 2022

M. Daras demande de quand date le poste. Il date de 1992. M. Renard souligne que s'il n'est pas démonté, il y aura des problèmes dans quelques années. M. Renard demande s'il s'agit d'un remblai de l'ancien et de l'installation d'un nouveau poste. Oui. Il demande également à ce que cela soit chiffré si cela n'était pas le cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :

- D'arrêter le projet de remplacement du poste Savreux tel que présenté ci-dessus,
- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De solliciter les services de l'Etat pour une demande de DETR à hauteur de 26 913,60 € (30 %),
- De solliciter l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour une demande de subvention à hauteur de 22 428 € (25 %).

4-10 Interconnexion du réseau AEP entre la route d'Arry (Petit Lannoy) et le hameau de Canteraine – demande de subvention – budget SPIC EAU – DL131221

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Vu le budget du SPIC EAU,

Monsieur le Maire expose le projet de créer une connexion entre le réseau d'eau potable qui passe route d'Arry, à l'entrée du Petit Lannoy, jusqu'au hameau de Canteraine. Cette opération permettra d'améliorer la distribution d'eau sur le secteur de Canteraine et de se mettre en conformité avec la défense incendie. Le nouveau réseau passera sur la partie communale du chemin qui sépare la commune de RUE, de la commune d'ARRY.

Le coût prévisionnel des travaux est de 75 968 € HT, soit 91 161,60 € TTC.
Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR au taux de 35 %.
Le plan de financement de l'opération serait le suivant :
Coût total HT : 75 968,00 €
DETR : 26 588,80 €
Autofinancement SPIC EAU : 49 379,20 € plus TVA 15 193,60 € soit 64 572,80 € sur fonds propres
Echéance de réalisation si accord de subvention : 2ème semestre 2022

M. Renard demande si l'interconnexion se fera réellement au carrefour. M. Porquet répond que non, ce sera au Thurel, dans le chemin qui sépare la commune de Rue de la commune d'Arry. M. Renard demande quel est l'intérêt pour Canteraine, M. Porquet répond que l'on passerait à une canalisation de diamètre 150 qui rendrait la défense incendie conforme (80 à 100m3) M. Renard demande combien il y a à Canteraine. M. Porquet répond que c'est du 63, le réseau supporterais la pression. M. Graveline demande s'il y aura des fouilles (non) et s'il y a des devis concernant l'évacuation des tuyaux existants. Il n'y en a pas, c'est une création. M. Renard propose de prévoir un budget de 5 000€ à 10 000€ pour recharger le chemin. Cela est prévu. M. Graveline demande si seul la SADE peut intervenir sur nos réseaux d'eau. Non, il est même prévu de mettre en concurrence plusieurs sociétés. Il s'agit simplement d'un devis dans le cadre d'une demande de subvention. Lors de la création du projet, une consultation sera lancée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :

- D'arrêter le projet de renouvellement du réseau AEP de la route d'Arry tel que présenté,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 35 % soit 26 588,80 €.

4-11 Renouvellement du réseau AEP rue de la Fontaine – demande de subvention – budget SPIC EAU – DL141221

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Vu le budget du SPIC EAU,

Monsieur le Maire expose le projet de renouvellement du réseau AEP rue de la Fontaine. La canalisation en fonte d'un diamètre de 60 est aujourd'hui désuète. Elle serait remplacée par une canalisation en fonte d'un diamètre de 100 sur une partie de la rue, puis avec une canalisation en fonte d'un diamètre de 80 sur le reste de la rue. Ce renouvellement permettra d'améliorer la distribution d'eau sur le secteur, y compris en cas d'extension de l'urbanisation.

Le coût prévisionnel des travaux est de 32 833 € HT, soit 39 399,60 € TTC.
Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR au taux de 35 %.
Le plan de financement de l'opération serait le suivant :
Coût total HT : 32 833,00 €
DETR : 11 491,55 €
Autofinancement SPIC EAU : 21 341,45 € plus TVA 6 566,60 € soit 27 908,05 € sur fonds propres
Echéance de réalisation si accord de subvention : 2ème semestre 2022.

M. Renard demande d'où à où s'étend la canalisation de 100. M. Porquet répond que l'on est en attente en diamètre de 160 devant la gare. (poste de refoulement à droite au niveau des stationnements de la gare), jusqu'à la distillerie à 180m où l'on va poser un poteau de défense incendie. Sur un tronçon de 180m on sera en diamètre 100 pour ne pas perdre de charge d'eau. Il y a une continuité. Cela ne va pas jusqu'à la DDE. M. Renard demande si au vu des projets de la sucrerie du Marquenterre, du 100 entre le poste de refoulement et chez eux est suffisant par rapport aux éventuels logements qui pourraient voir le jour. Cela sera vu à ce moment-là. M. Renard indique qu'il aurait fallut prolonger en 160 jusque là et ensuite réduire le diamètre. M. Thueux ajoute qu'il ne s'agit que d'un devis pour le moment.

M. Renard demande qu'un diamètre supérieur (160) sur les 180 premiers mètres soit installé compte tenu des logements qui sont susceptibles de voir le jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :
- D'arrêter le projet de renouvellement du réseau AEP de la rue de la Fontaine tel que présenté,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 35 % soit 11 491,55 €.

4-12 Renouvellement du réseau AEP route de Saint-Firmin – demande de subvention – budget SPIC EAU – DL151221

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1567 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Vu le budget du SPIC EAU,
Monsieur le Maire expose le projet de renouvellement du réseau AEP route de Saint-Firmin. La canalisation en fonte d'un diamètre de 60 est aujourd'hui désuète. Elle serait remplacée par une canalisation en fonte d'un diamètre de 100. Ce renouvellement permettra d'améliorer la distribution d'eau sur le secteur, y compris en cas d'extension de l'urbanisation.
Le coût prévisionnel des travaux est de 94 330 € HT, soit 112 866 € TTC.
Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR au taux de 35 %.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Coût total HT :	94 330,00 €
DETR :	33 015,50 €
Autofinancement SPIC EAU :	61 314,50 € plus TVA 18 536 € soit 79 850,50 € sur fonds propres

Echéance de réalisation si accord de subvention : 2ème semestre 2022

M. Renard demande en quel diamètre est-on route du Crotoy. M. Porquet lui répond que l'on est sur du diamètre 100. M. Renard souhaite que l'on tienne compte des éventuels logements qui pourraient voir le jour. Il y a actuellement une canalisation à droite, il est question d'en rajouter une à gauche. M. Renard demande que si cela n'est pas suffisant, il faut envisager de passer au diamètre supérieur. M. Renard demande à ce qu'il soit contrôlé que le diamètre envisagé soit en capacité d'approvisionner les logements prévus dans les OAP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide :
- D'arrêter le projet de renouvellement du réseau AEP de la route de Saint-Firmin tel que présenté,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 35 % soit 33 015,50 €.

5 – QUESTIONS DIVERSES/COMMUNICATION – DROIT D'INITIATIVE

M. Lecoutre demande si l'on a plus d'informations sur les dégradations qui ont eu lieu récemment. Non. Mme Boulongne demande à obtenir les convocations plus tôt. Mme Magnier rajoute au moins par mail. Il leur est répondu que les délais sont respectés (3 jours francs).

M. Dufrenoy informe qu'il n'y aura pas de spectacle de noël pour les enfants et que la distribution des cadeaux se fera en classe. M. Lepaysan demande s'il y aura un rappel d'informations concernant le rappel de vaccin avec la distribution des colis. Non.

M. Thueux informe que le goûter des ainés sera reporté et les vœux du Maire annulés.

SEANCE LEVEE A 19 H 55